

... sans-dessus dessous, et il crut sérieusement que cette feuille était dirigée contre lui par ordre du Central. Il sauta de son lit et apparut à sa fenêtre, la loupe à l'œil, le vase de nuit d'une main, et la chandelle de l'autre.

Il sonda l'horizon, s'orienta, et finalement se reconnaît.

Il avait devant lui la rue des Plats, la rue où habite notre Maire, et il y vit un Monsieur correctement vêtu, qui était assis prisé avec une dame, femme, d'un haut fonctionnaire, puis regardant par le petit trou de sa loupe pour mieux distinguer, il vit le Monsieur correctement vêtu, enlever les boucles d'oreilles en diamant de la grande dame, puis la terrasser, puis se rouler avec elle sur le pavé. Tout à coup, la grande dame demanda que le Monsieur correctement vêtu labourât de coup, eût la présence d'esprit de retirer tout doucement pour ne pas se fatiguer, l'épingle qui retenait son chapeau, d'un frapper le Monsieur correctement vêtu, avec la pointe, et de briser les verres de son lognon qui lui entrèrent dans les yeux.

Bravo cria le babouin, puis il tombe en syncope, laissant choir son vase de nuit sur la tête d'un allumeur de gaz, qui était en train d'éteindre son dernier reverberé.

Lorsque le babouin se réveilla, il se mit en devoir d'écrire un article, qu'il envoya à l'Echo du Nord, à l'Avenir, et au Journal de Noubain.

Les deux premiers journaux l'insérèrent dans le 1^{er} n° de 1904. mais le Journal de Noubain n'étant pas payé pour ces genres d'insertions, s'y refusa.

Quant à nous, nous ne voudrions pas priver nos lecteurs d'un aussi beau morceau et nous le reproduisons ci-dessous en extenso :

Brutale agression contre une femme. — Une agression a été commise, ces jours derniers, contre la femme d'un fonctionnaire de notre ville.

Cette dame passait, vers quatre heures du soir, rue des Plats, lorsqu'un individu, de mise très corcée, qui l'observait depuis quelques instants, surgit auprès d'elle, et tenta de lui arracher ses boucles d'oreilles en diamant.

N'y parvenant pas, l'homme empoigna la femme à bras le corps, mais cette dernière, pas du tout décidée à se laisser enlever son bien, opposa à l'agresseur une si vive résistance que tous deux roulerent à terre.

La victime de cette sauvage agression appela à l'aide, et saisissant son épingle à chapeau, en frappa à coups de pointe l'agresseur qui lâcha prise et s'enfuit en poussant des cris de douleur.

On voit que dans notre ville, la sécurité des rues n'est que très relative.

POMPES FUNÈRES

Les lettres signalant la négligence des Pompes Funèbres pleuvent dans nos bureaux, et le format de notre modeste journal ne nous permet pas de les insérer. Qu'il nous suffise de dire qu'à différentes reprises, depuis moins de huit jours, des convois ont stationné à la porte des Eglises pendant quinze longues minutes, en attendant la voiture destinée au clergé. C'est une chose qui ne devrait pas arriver, attendu qu'une somme est versée pour payer cette voiture.

De plus, celui qui est à la tête de ce service en prend vraiment trop à son aise, et il ne se gêne pas pour dire publiquement que ses efforts tendent à faire payer bagages à nos concitoyens, qui de longue date font les décors funèbres, les cercueils et les couronnes.

Ce Monsieur qui a à peine droit de cité à Tourcoing, ferait bien de tempérer son ardeur, et se réfléchir avant de parler, car il pourrait arriver un moment où ses paroles seraient interprétées comme une provocation, et alors...

En tous cas, la société des pompes funèbres fait une concurrence acharnée au petit commerce de Tourcoing, et comme nous n'avons rien sans preuves, voici un extrait d'une lettre adressée par le Directeur à une famille qui vient de perdre un de ses membres dont l'inhumation s'est faite hors de Tourcoing.

« La Préfecture étant fermée aujourd'hui nous n'avons pas eu d'autorisation, vous voudrez bien faire la nécessaire demain ».

N'étant pas chargé du cercueil, nous ne nous chargeons plus d'aucune démarche.

Est-ce assez clair !!! Il n'est pas possible que le cahier des charges permette pareille déloyauté de la part du service des Pompes Funèbres, et pour éviter le retour des abus sans nombre qui se commettent, nous conseillons aux petits commerçants lésés dans leurs droits, de se grouper et de se rendre à la Mairie, pour prendre connaissance de cahier des charges. Au moins alors ils se rendront compte de ce qui a été fait entre la ville et le monopole, et ils verront où commencent et où finissent les droits du concessionnaire.

MISE AU POINT

Au sujet de l'article paru dans le numéro du 26 décembre et intitulé « Un pompier débauché », nous avons reçu du commandant B. Bousquiller, par le canal d'un de nos amis une rectification au sujet de ce qui s'est passé au banquet des Pompiers, à l'occasion

du 14 Juillet. Il en résulte que si le lieutenant des Pompiers a fourni du vin pour ce banquet, ce n'était pas pour faire du trafic, mais uniquement pour soulager la caisse qui, parait-il, n'est pas dans un état prospère. Nous ne faisons aucune difficulté pour admettre cette raison, d'autant plus qu'elle est donnée par un homme qui jouit de l'estime générale, mais il n'en est pas moins vrai qu'elle n'infirme pas, quant au fond l'article incriminé.

En admettant que Monsieur le Lieutenant ait livré à ses pompiers, du vin au prix coûtant, il est évident que la caisse y a gagné, mais il faut convenir que le commerce local y a sûrement perdu, et il serait superflu de démontrer que c'est avec l'argent des petits commerçants et des autres que la ville paie ses pompiers.

C'est du reste la seule chose que nous désirions mettre en évidence et qui a inspiré notre article.

Nous n'avons aucune animosité contre Monsieur Meurillon et ses pompiers, mais nous n'exécédons pas notre droit en défendant contre eux les intérêts des petits commerçants surtout quand ceux-ci ont recours à notre journal pour protester.

D'un autre côté nous ajouterons que si Monsieur le Maire a jugé nécessaire de doter la ville d'un corps de pompiers casernés, il faut que la Ville en subisse les conséquences, et qu'elle les paie raisonnablement, de façon à ne pas les obliger à faire des économies par d'autres petits moyens.

AUTHÉÂTE MUNICIPAL

Il y a deux mois, lorsque l'Adjoint n° 2 maria sa fille, on ne se borna pas à réquisitionner les pompiers pour le transport des tapis servant à la décoration de la Mairie.

Devinez où s'est fait le dîner de noces? Je vous le donne en mille, hôteliers, restaurateurs, tenanciers de salles pour noces, banquets. Payez patentes et contributions, mais l'Administration n'entend nullement vous favoriser.

L'ancienne salle des fêtes de la Place Leverrier transformée en Théâtre Municipal a servi au repas de noces de la fille de Monsieur l'adjoint Salon bien.

La loi interdite de faire servir les bâtiments municipaux à un autre usage que celui pour lequel ils ont été affectés, mais à Tourcoing cette loi est lettre morte, car décidément on y vend tous les monopoles.

P. S. — Monsieur Dron et ses adjoints ne devraient nullement s'étonner de nos informations.

Ils sont élus pour administrer la ville dans l'intérêt général, or, chaque fois qu'ils le font dans leur propre intérêt, nous le signalons aux électeurs.

Si Monsieur l'Adjoint n° 2 tient à nous amener à concupiscence il lui est facile de nous adresser un démenti.

BONS DE SECOURS

Il y a quelques semaines, nous signalions à Monsieur Qui de droit les abus qui se commettaient au moyen des bons de secours du Bureau de Bienfaisance, et à côté du mal nous indiquions le remède, mais il ne semblait pas que nous ayons été écoutés en haut lieu, car ces bons du Bureau de Bienfaisance viennent de plus en plus de la monnaie courante. Ceci se passe non seulement ici à Tourcoing, mais aussi à la frontière. Dernièrement un boucher belge habitant Tourcoing, payait à l'abattoir les achats faits à son chevilleur, moitié argent, moitié bons du Bureau de Bienfaisance. Nous nous demandons de quel droit ces bons se trouvaient entre ses mains? Mais en voici bien d'une autre. Nous avions appris il y a quelques temps qu'un épicier habitant la frontière acceptait en paiement les bons du Bureau. Comme la chose nous paraissait invraisemblable, nous primes des renseignements et finalement nous acquiescâmes la certitude que le fait était exact. Voici du reste comment cela se passe. L'épicier en question reçoit les bons d'épicerie comme de viande, cela ne le gêne nullement, puisqu'il a à Tourcoing un beau-frère établi à qui il les remet et celui-ci en a le placement facile.

Cet abus a été signalé au Bureau de Bienfaisance et Monsieur Qui de droit s'est contenté de hausser les épaules.

Ce fait entre mille prouve le sans-gêne de nos administrateurs et on se demande réellement si les contribuables de Tourcoing ont perdu toute énergie pour ne pas protester contre pareil abus qui porte un préjudice considérable au commerce local. Quand bougeront-ils ???

ET LES DRAPS!

Dans un précédent numéro nous avons demandé quand se ferait la distribution des draps aux nécessiteux, cette distribution se faisant d'habitude vers la Noël. Le Journal de Noubain, grassement rétribué pour insérer les communications officielles de la Mairie, nous informe, qu'en raison des grèves d'Armentières, cette distribution sera retardée de quelques semaines, mais il oublie de nous dire le jour où l'adjudication a eu lieu et le nom de l'heureux adjudicataire.

Si ces renseignements ne sont pas livrés au public par la voie des organes attitrés de la Mairie, nous nous proposons de prendre leur lieu et place en nommant l'adjudicataire et en parlant de la qualité de la toile s'il y a lieu.

PROCÉDÉ INIQUÉ

Dernièrement, un proposé d'octroi, basculé au bureau des Francs tomba malade et fut remplacé dans son service par un de ses collègues. Ce dernier, peu initié à ce service eût le malheur de commettre une très légère erreur réparable sans aucun préjudice de part et d'autre, et par conséquent on aurait pu croire que son chef aurait usé de bienveillance pour ce préposé. Erreur, amis lecteurs, car voici ce qui se passa. Après une verte admonestation on lui fit signer un écrit qui devait être soi-disant une attestation que cet employé était incapable de remplir cet emploi. Sous le coup de la crainte et des reproches plus ou moins mérités qu'il venait d'essuyer, l'employé signa le papier sans le lire, et il fut tout étonné d'apprendre que contrairement à ce qui lui avait été dit, le papier contenait une déclaration par laquelle le dit employé se reconnaissait incapable d'accepter l'avenir tout emploi autre que celui de simple préposé. Est-ce assez canaille!

Voilà un bon serviteur (puisqu'il avait été choisi pour faire l'intérim) qui sera toujours simple proposé pour le bon plaisir d'un galonné à qui il n'a pas l'heur de plaire.

Voilà Messieurs les Employés d'Octroi ce qui est arrivé à un de vos collègues, et ce qui vous arrivera peut-être plus tard si les électeurs de Tourcoing s'obstinent à conserver comme maire un politicien doublé d'un hypocrite.

SIMPLE QUESTION

Un médecin quelconque, fût-il l'ami des dames, voire même attitré au Bureau de Bienfaisance, a-t-il le droit de refuser de se rendre auprès d'un malade qui n'est pas son client.

Peut-il refuser même lorsqu'il est requis au nom de la loi par un agent représentant la force publique.

AUTRE QUESTION

Nous serions curieux de savoir de quel droit et à qui profite les dix centimes exigés chaque semaine et par chaque élève d'une école de la Croix-Houge. Est-ce pour soins médicaux qui pourraient être donnés dans le cours de l'année?

L'insstituteur en question a sans doute un parent, ou un ami médecin sans clientèle dont il veut favoriser les débuts?

Evidemment il ne s'agit pas d'un instituteur libre?

La parole est à l'Avenir

ENCORE UNE ?

Un instituteur en congé illimité a-t-il le droit de continuer à profiter de la Caisse des retraites n'étant plus dans l'enseignement?

Est-il permis à ce fonctionnaire d'occuper un emploi dans une maison de commerce?

Le ministre de l'Instruction publique ou l'inspecteur départemental ne doit-il pas rappeler cet instituteur aux convenances, il rendrait service aux nombreux employés sans place, qui n'ont pas l'avantage d'espérer toucher à la Caisse des retraites.

La parole est toujours à l'Avenir.

Sixième Cataplasme

Oiaque, y n'a eu. Dije-neuf chint tros y est jus, inne de pouqe, inne de monnasc comme lu dit à Tourco, et comme ch'est la motte qu'on nouvel an in présente à tertus ses souhaits, et que j'n'ai pu moihié comme Monsi Dronque de faire faire des cartes d'visite invec des litres et des sous-litres qui n'da pour in quart d'heure à lire cha, jusqu'au d'but, j'mia vas q' mander à min copagnon l'Courrier d'Tourco de présenter à m'placé mes souhaits à nous conseillers municipals, j'espère qui n'm'erfus'ra pas cha.

D'abord, à tout seigneur, tout honneur et j'vas qu'minchi par eu l'dompneur, « eu j'fals des vers sans n'avoir l'air, eu d'ta l'heure Hini l'offici y va acor nous appier des écrivassiers VÉREUX ».

Min copain d'Justaffe, j'te souhaite pou l'mos d'Mai in complet veston et inne tenue avec capote pou l'mos d'Juliet. Si ch'n'est pas assez, et qu'larro invie d'aller me montrer à tin villicue eu j'us contint de l'pailhi tin billet d'aller, mais pos d'retour, saite, car t'han qu'in l'ara rinovi à Marcoing le pourras dire! J'y suis, j'y sois.

A l'adjoint Lecomte, j' souhaite qui trefute l'premi Janvi in vudant d'in lit, l'facture stichitée du camionneur qui a fait sin démenag'mint.

A Monsi Flament, d'plachi ceux de s'famille qui n'ont pos acor inne placie à la ville, dins l'service de l'Octro et d'les mette d'facilon à l'porte des Pompes funèbres pour

surveilli les intrées et les sorties des bières. Au greu Aud'jusse, d'trouver in billet d'banque de cinquante francs et de l'faire tirer au sort inter tus les ouvrus du Conditionnement.

A Monsi Parsy, j'souhaite qui erchiffé du minise d'la d'Guerre, in canon pour ses diennes, pour li pouvoir faire gramit d'p'tard l'hand qui à inne réunion au fort Chabrol.

A Monsi Cordier-Meurisse, j'souhaite qui erchiffé l'collection des programmes politiques d'Monsi Dron Comme y a passé par tus les couleurs de l'arc-en-ciel, y pourra mette cha à l'vitrine dé s'majon cha li fra inne belle réclame.

A Delphin Du Mort, j'souhaite que ses copains du Conseil li fach'tent radeu d'inne nus'lire, car y est atteint d'la rage anticiérale et y parait qu'ch'est incurable.

A Decavéte, j'souhaite in greu lapin pour li fêter les ros.

A Tchuvron, j'souhaite qui erdreffs la boule qui a perd: depus lomint.

Infin j'souhaite d'in bon l'cheur que d'vin l'Conseil y n'ait pos d'ingrats et que tous l'Amidité comme in dit, y suffient l'dompneur l'han qu'in don'ra à la Mairie l'grand netyache du mos d'Mai.

K. Taplasse.

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE

Convocations

Réunions mensuelles des adhérents : Samedi 9 Janvier 1904, à huit heures et demie du soir, réunion extraordinaire des adhérents, Café du Commerce, rue Nationale, 68. A l'occasion du Nouvel An fête intime. Tombola exceptionnelle.

— A quatre heures du soir, réunion Au nouveau Petit Palais, Rue du Chêne-Houpline, 110.

— A six heures, réunion Au Beau Tapis, Quai des Maricriers, (Blanc-Sea).

— Par exception, à cause de la nouvelle année, les adhérents de la section des Francs, sont informés que la réunion mensuelle est remise au Dimanche 17 Janvier.

La réunion qui devait avoir lieu Dimanche 10 Janvier, A la Descente de Saint-Louis, rue de l'Epidémie, 6, est remise au Dimanche 24 courant.

TRIBUNE PUBLIQUE

Les articles écrits sous cette rubrique n'engagent ni opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le Directeur du Courrier de Tourcoing

Vous seul de toute la presse locale avez le courage de défendre nos intérêts, aussi j'ai l'honneur de solliciter une fois de plus votre amabilité l'insertion de la présente dans votre estimable journal, réponse à M. G. Dron, d'une démission prise en faveur des Pompes Funèbres dont lui seul a signé la convention. Recevez Monsieur, mes salutations. A. Régamay.

Monsieur Gustave Dron, Député-Maire, Paris

Récemment votre attitude devant les contribuables de Tourcoing, est revoltante à tous les points de vue.

Après avoir fait parvenir des plaintes fondées à votre police, c'est-à-dire à son chef Monsieur Vilain, envers et contre le directeur et la direction des trop fameuses Pompes Funèbres, en outre de la façon de procéder de certains employés de la Mairie salariés avec l'argent des contribuables de se faire les courtiers-reclames des Pompes funèbres aux gens qui viennent faire les déclarations de décès.

Vous ne trouvez qu'une décision c'est d'avantager plus que jamais les dites Pompes, en faisant fermer la porte de l'Etat-Civil jusqu'à midi moins le quart et cinq heures trois quarts le soir un petit commerce intéressé qui de droit doit connaître les déclarations des dits décès.

Cette faveur accordée aux Pompes funèbres est une illégalité, une atteinte directe au petit commerce, elle s'appuie définitivement toute possibilité de commerce, elle est préjudiciable à tous. Ce sont bien là de vos coups, vous jouant de la population, en considérant les Tourguennous ouvriers comme petits commerçants, dans vos paroles comme dans vos procédés pour des gogues, des imbéciles et des Poires.

Sur nos justes et légitimes réclamations vous nous dites — lorsque vous êtes de passage à l'Hôtel-de-Ville que vous avez qualité de *Maison du Peuple* — Si vous n'êtes pas content, changes de métier, faites comme-moi, de médecin sans clientèle cherches à devenir *Député ou Sénateur et Maire salarié*.

Comment se fait-il que personne n'a pu compiler le cahier des charges, que personne n'a pu contrôler la fameuse convention.

Pourquoi le gérant du monopole, menace-t-il de cesser le morceau. Il ajoute même répondant aux autorités que pas une bridage de gendarmes ne le terrah bouger. Myaïré.

Fait et regrettié V'v' Hazebroeck, ne l'aurait pas fait, c'était un Maire colat-là qui ne se faisait pas payer tout en faisant fructifier les finances de la ville, il était ennemi du favoritisme et du tripotillage administratif.

Recevez, etc... Alexandre RÉGAMAY.

Chers concitoyens sans parti pris, voilà toute la vérité. Voilà la protestation en bloc que fera entendre bien haut le petit commerce aux élections prochaines. *Balloté Dron ou ne passe plus.* Alexandre RÉGAMAY.

Justice pour tertus

Air : Derrière les p'tits soldats

PREMIER COUPLET

In a composé d'us l'ciel et la terre Je n'ais pos chin qu'in n'a nin tu tchanté Aujourd'ha j'vas vous parler d'inne affaire Qui d'pus lomint s'pratique dins nou cité Car mi j'trouffs drôte Quo des écoles Ont tut chin qui s'ont b'so A la Mairie d'Tourco Et qu'au contraire L'Cosset et l'Maire N'donnent pos in rotin A d'autes établis'mints.

REFRAIN

Car paisiqu'y s'ont égaux par devant la misère Y devrotent égal'mint Être égaux, ces bambins Par devant les favours de la caisse scolaire Qui n'est taite après tut Qu'avec l'argint d'tertus.

DEUXIÈME COUPLET

L'Quatorze Juillet, les afants d'la laïque Sur le Grand Place vont tchantant inne tchan-Das qui ont fait, précédés d'la musique (chou A la Mairie, quete par quatre, y s'in vont Tertus innoce Là in leur donne Des gâteaux et du vin Mon Di qui sont continés Les autes mioches Chuch'tent leur poche Au nom d' l'Egalité Et d'la Fraternité.

REFRAIN

Mais paisiqu'y s'ont égaux par devant la misère Y devrotent égal'mint Avoir in verre de vin Avec la p'tit gâtes, l'jour de l'fête populaire Qui n'est taite après tut Qu'avec l'argint d'tertus.

TROISIÈME COUPLET

Y a d'ja inne paire d'années, qu'in a vu faire Par la Mairie, inne belle innovation J'veux vous parler de l'cantine scolaire Ah, je n'us pas contre c'institution Mi je n'débine Pas les cantinas Seul'mint, j'voudros qu'cha s'rot Pour tous l's afants d'Tourco Chin que j'critique Ch'est qu' la lique Seule peut participer Les autes doiv'tent s'taper

REFRAIN

Car paisiqu'y s'ont égaux par devant la misère Y devrotent égal'mint Être égaux d'vant la faim Et pouvoir bouloter à l'cantine scolaire Qui n'est taite après tut Qu'avec l'argint d'tertus

QUATRIÈME COUPLET

Tous les livers, pour traverser l'frodure B'n attindu, toudis grâce à nos sus Les p'tis laics, y ont des soargs in nature Là, comme ailleurs les autes n'ont rin ad'nut Quo qu'cha peut faire A Monsi l'Maire Si l'frod fait v'rir tout bleus Tout ces p'tis malheureux Si pas l'frodure Y aront d'sing'lures In to bin qui n'ait pos Li quo qu'ch'est d'avoir frod.

REFRAIN

Car paisiqu'y s'ont égaux par devant la misère Y devrotent égal'mint Avoir in p'tit v'nt'mint Car inne loinne camisole, cha fro't bin leur In n'pauer après tut Qu'avec l'argint tertus.

CINQUIÈME COUPLET

Electricités d'ardeur patriotique In tchabutant les imp'reurs et les pos Nos grands pères ont fondé la République In digeant : Tous les Français sont égaux Si y'rev'rotent Quo qu'y p'ina'rotent De vir nos gouvernants Faire souffrir des afants Avec tous autes Les sans-cuottes App'ill'rotent ces gins Des faux républichains

REFRAIN

Pour que l'Egalité règne enfin sur la terre Nos grands pères, y a chint ans Ont chassé les tyrans Chin qu'nos si-cux ont fait, au mos d'malin va l'faire Car in vent avant tut La justice pour tertus.

SIXIÈME COUPLET

J'm'adresse à li, ouvri bralle et honnête Quo qu'ch'est qu'te p'insse de cheulle blinde de Quo d'ces beaux jours y'fracoit'ront peut-être Qui n'a'foqe eusses qui sont républichains Mas... j'vins de l'dire De tcheulle manire Car Dron et ses copains Ch'est des arracheurs d'intins Vas, fais à l'mote Et l'jour du vote Bala! les radicaux De la Mairie d'Tourco.

REFRAIN

Paisiqu'y s'ont fait souffrir ces rongneux dins L'prochainos les qu'in voi'ra l'misère Tous, li s'in souvindra Cha s'rot leurs infamies qui les flang'ront à Tchan qui s'rot biachouls l'erre Y n'arront pos volé. G-O-ISM

SAVON DU CONGO Blanchet du Haut,